

Harcèlement à l'école

CONTEXTE DU HARCÈLEMENT

PRÉVENIR LES DYNAMIQUES D'INTIMIDATION EN MILIEU SCOLAIRE

En tant que lieu favorisant non seulement les apprentissages scolaires, mais également les apprentissages sociaux, l'école est un lieu-clé pour la prévention du harcèlement. Il faut noter que dans le cadre scolaire, les spécialistes préfèrent parler d'intimidation plutôt que de harcèlement, pour souligner le fait qu'il peut s'agir d'un phénomène de groupe sans intention de nuire.

De façon générale, il faut qu'un ensemble d'éléments soient réunis pour permettre à l'intimidation de fonctionner :

- le silence des cibles par honte ou peur de représailles;
- l'invisibilité des actes commis

(pour les adultes);

- le risque de surenchère;
- le type de réaction des pairs;
- la dynamique de groupe.

En 2012, des enquêtes ont été menées auprès des directions d'écoles primaires ainsi qu'auprès des élèves, pour réaliser un état des lieux relatif à la violence et au harcèlement en milieu scolaire.

Les résultats ont montré notamment que le harcèlement est plus persistant que d'autres formes de violence en milieu scolaire :

env. 10% des jeunes sont concernés par le harcèlement, qu'ils soient victimes et/ou auteurs, un taux stable depuis 10 ans.



PLAN D'ACTION CANTONAL

Suite aux enquêtes en milieu scolaire, un plan d'action cantonal a été lancé en 2015, structuré en 3 axes principaux :

- Poursuivre et développer la prévention au sein des écoles.
- Soutenir les acteurs scolaires pour renforcer leurs compétences en matière de suivi et de prise en charge d'élèves en

situation difficile.

- Renforcer la collaboration inter-institutionnelle à l'interne de l'école, ainsi qu'à l'externe.

Dans le canton de Vaud, les demandes d'intervention dans les écoles sont faites par les Etablissements scolaires (ES) à l'Unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS).

L'unité PSPS promeut la mise en place de mesures destinées aux adultes avant d'intervenir auprès des élèves. Souvent, il est possible de partir de l'existant, c'est-à-dire de ce qui est déjà entrepris par les acteurs de la branche, et d'accorder un espace de discussion et d'échange sur les réactions à adopter dans certaines situations.

UN RÔLE POUR CHACUN

Chaque professionnel de la vie scolaire (enseignant-e, médiateur-trice, infirmier-ère, médecin, psychologue, chauffeur du bus, etc.) a un rôle à jouer, chacun à son niveau. Mais pour réduire le risque que le professionnel hésite à intervenir, et pour éviter d'agir dans l'émotion, il est utile de réaliser un protocole qui établit

clairement le rôle de chacun. De plus, une sensibilisation de tous les acteurs est importante car certains ne reconnaissent peut-être pas le problème et ne prennent pas au sérieux la plainte de l'élève. Face à une situation, il peut également arriver qu'un adulte se sente limité dans son action, par peur de représailles sur l'élève victime

ou par manque de légitimité, par ex. si la situation se passe hors du périmètre scolaire.

Pour renforcer les compétences des acteurs scolaires, il est conseillé d'organiser des journées de sensibilisation ou journées pédagogiques et de mettre en place des outils ou un protocole ad hoc.

UNE POSITION INSTITUTIONNELLE CLAIRE

Par la suite, un travail en amont doit être entrepris auprès des élèves pour que les protagonistes d'une situation d'intimidation (victime, témoin, auteur) sachent à qui s'adresser.

Par ailleurs, les élèves témoins de telles situations peuvent avoir peur

d'intervenir à cause des conséquences, peur de ne pas être pris au sérieux, sentiment d'inutilité de la démarche, avoir un sentiment de passer pour un traître, etc. Il faut diminuer ces craintes car les témoins ont un rôle important à jouer.

Enfin, il est nécessaire qu'il y ait une position institutionnelle claire, portée et communiquée par la direction de l'ES et que les actions des équipes PSPS soient validées, soutenues et visibilisées par les directions des ES.

PISTES D' ACTIONS

- Mettre en place et développer des actions destinées à tous les acteurs de la vie scolaire.
- Améliorer la communication entre tous les acteurs scolaires (élèves, enseignants, médiateurs, psychologues, direction) afin d'aboutir à un discours collectif et cohérent.
- Promouvoir un message institutionnel fort et communiqué adéquatement à tous les acteurs.
- Définir qui fait quoi, comment, quand, en cas de suspicion d'intimidation, par exemple en réalisant un protocole d'intervention pour définir les marches à suivre.
- Sensibiliser les acteurs scolaires à la réalité de la problématique et aux moyens de la résoudre.
- Être davantage à l'écoute des élèves et plus attentifs à leurs changements de comportements en adoptant une attitude de bienveillance.
- Sensibiliser les élèves au rôle du témoin, les rassurer dans l'utilité d'un signalement et garantir leur anonymat pour diminuer la peur de représailles.

RESSOURCES

- Incivilités et harcèlement : Plan d'action pour renforcer la prévention auprès des élèves en appuyant les Etablissements scolaires. Conférence de presse du 20 novembre 2015. [Téléchargeable ici.](#)
- Refuser l'oppression quotidienne, la prévention du harcèlement à l'école (Pr. Debarbieux, 2011). [Téléchargeable ici.](#)
- L'évolution de la violence chez les jeunes en Suisse - Conférence de presse, 21.5.2015. [Téléchargeable ici.](#)
- Lucia, S. et al. (2015). Enquêtes populationnelles sur la victimisation et la délinquance chez les jeunes dans le canton de Vaud. Lausanne: Institut universitaire de médecine sociale et préventive (Raisons de santé 250). [Téléchargeable ici.](#)
- Le harcèlement scolaire : le vaincre c'est possible. Conférence Bellon, 2016. [Téléchargeable ici](#) et [consultable ici.](#)
- Le harcèlement scolaire. Interview de Basile Perret sur RTS. Tribu, 9.1.2017. [Consultable ici.](#)
- Le harcèlement scolaire vu par l'ancien juge Lachat. 24heures, 21.9.2017. [Consultable ici.](#)

CONTACT

Unité de promotion de la santé et
de prévention en milieu scolaire (PSPS)
AVASAD
Rte de Chavannes 37 Ouest- 1014 Lausanne
www.vd.ch/unite-psps

Basile Perret
Consultant en appui aux projets PSPS
Chef de projet « Harcèlement et violences entre
élèves : prévention en milieu scolaire »
021 623 39 44 - 079 159 26 85
basile.perret@avasad.ch

Sophie Schubert-Gründisch
Responsable cantonale de la médiation scolaire
021 623 33 26 - 079 567 68 36
sophie.schubert@vd.ch

